Priorité Information

N° 27 DÉCEMBRE 2025

PATRIMOINE :

LES PRÉCAUTIONS POUR RÉDIGER SON TESTAMENT

TETRA FINANCE

CABINET DE CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

GÉRER AUJOURD'HUI POUR MIEUX PRÉVOIR DEMAIN

ÉCONOMIE

PAR ARKÉA ASSET MANAGEMENT
OCTOBRE 2025

TENSIONS CROISSANTES DANS UN ENVIRONNEMENT INCERTAIN

En cette fin d'année, les marchés confirment leur optimisme, soutenus par une conjoncture plus résiliente qu'attendu. Si les politiques monétaires restent accommodantes, les incertitudes économiques et géopolitiques appellent à la prudence.

ÉTATS-UNIS : RÉSILIENCE SOUS TENSION

Les marchés ont prolongé en cette fin d'année leur préférence pour un scénario macroéconomique « rose ». Malgré des signes de ralentissement, l'économie américaine continue de surprendre par sa résilience, portée par les investissements massifs dans la technologie et l'intelligence artificielle. La Réserve fédérale a abaissé ses taux directeurs, assouplissant les conditions financières et soutenant ainsi les actifs risqués. En septembre, les indices actions ont progressé de +3,5 % pour le S&P500 et +3,3 % pour l'Eurostoxx 50, tandis que les taux à 10 ans américains ont légèrement reflué à 4,15 %. Ce scénario demeure toutefois fragile. Le marché du travail américain montre des signes d'essoufflement, avec une création d'emplois au plus bas depuis la crise du Covid-19. La hausse des prix des biens et la remontée de l'inflation, désormais à 2,9 %, traduisent les effets des politiques douanières américaines. Si la Fed poursuit son cycle d'assouplissement, les divergences internes au sein du FOMC témoignent d'une prudence persistante. La trajectoire des taux pourrait encore évoluer au gré des données économiques et des tensions commerciales.

ZONE EURO : REPRISE TIMIDE

En zone euro, les indicateurs restent contrastés. La reprise de la demande interne tarde à se concrétiser, mais quelques signes de redressement apparaissent, soutenus par les perspectives budgétaires allemandes. L'inflation s'est stabilisée autour de 2 %, et la BCE semble marquer une pause dans son cycle d'assouplissement. Christine Lagarde a confirmé que la politique monétaire actuelle restait « bien calibrée », alors que les risques sur l'activité paraissent désormais plus équilibrés. Les marchés obligataires européens demeurent stables, malgré les turbulences politiques en France. Les spreads souverains se maintiennent, tandis que la convergence entre les taux italiens et français se poursuit. Sur les marchés actions, les indices américains atteignent de nouveaux sommets, soutenus par les valeurs technologiques et la baisse anticipée des taux.

Enfin, les matières premières restent sous pression, le baril de Brent évoluant sous les 65 dollars, reflet d'une offre mondiale excédentaire. La fin d'année 2025 s'annonce ainsi sous le signe d'un équilibre délicat entre détente monétaire, croissance modérée et vigilance sur les valorisations ■



INVESTISSEMENT

PAR OLIVIER DAJNAK,
RESPONSABLE DE L'INGÉNIERIE PATRIMONIALE ET FINANCIÈRE

UNE SOCIÉTÉ CIVILE, OUI MAIS...

Souvent considérée comme l'acmé de la gestion de patrimoine, la société civile, qu'elle soit immobilière, la fameuse SCI, ou de portefeuille avec la détention d'actifs financiers comme un contrat de capitalisation, doit être constituée pour une stratégie précise.

En effet, les nombreuses contraintes, qu'elles soient pécuniaires, frais d'établissement et de gestion, juridiques, rédaction des statuts par un professionnel du droit, assemblées générales, vote des associés, tenue des registres, ou fiscales, choix de l'impôt, sur le revenu ou impôt sur les sociétés, doivent être appréhendées à l'aune des avantages générés par la détention de son patrimoine à travers une société civile.

Certes, la société civile va permettre de fluidifier la transmission d'un patrimoine, en facilitant une donation-partage de parts de société au lieu d'une donation simple d'une quote-part indivise de la maison de famille. Toujours en matière de transmission, en couplant la société civile et le démembrement, les conseillers en gestion de patrimoine habiles vont dissocier la propriété des parts aux pouvoirs de gestion du bien durant la vie de l'usufruitier et minorer l'assiette taxable aux droits de mutation à titre gratuit.

Mais attention, détenir certains biens dans une société civile engendre des difficultés.

Par exemple, détenir sa résidence principale dans une société civile fait perdre l'abattement en matière d'impôt sur la fortune immobilière. De même, le droit viager au logement du conjoint survivant n'existe pas de droit dans une SCI. Enfin, la société civile constituée pour abriter la résidence secondaire vous interdira toute location de cette dernière sous peine de passer irrémédiablement à l'impôt sur les sociétés.

Alors une société civile, oui, mais après avoir réellement calculé les bénéfices et intégré les exigences et en gardant à l'esprit que liquider une société civile générera de nombreux frais ! ■

FONDS

Les unités de compte ci-dessous présentent un risque de perte en capital.
Les performances passées ne préjugent pas des performances actuelles ou futures.

MANDARINE GLOBAL TARGET 2030

CODE ISIN: LU2786374178

ÉCHELLE DE RISQUE*: 2/7

Mandarine Global Target 2030 est un fonds à maturité 2030 investi sur le crédit à haut rendement mondial. Le fonds associe portage obligataire, diversification globale et sélection rigoureuse des émetteurs pour offrir aux investisseurs une visibilité sur le rendement cible jusqu'à l'échéance.

Lancé en juillet 2024, Mandarine Global Target 2030 est un fonds à échéance positionné sur le crédit à haut rendement mondial, qui offre un rendement actuariel brut de 6,17% sur les parts en EUR et 7,32% sur les parts en USD au 17/10/2025 avec une maturité fixée à 2030. Porté par l'intérêt des investisseurs, le fonds a franchi le cap des 210 millions d'euros d'encours, dans un environnement où les rendements actuariels du High Yield ont dépassé les 7 % aux États-Unis et atteignent 5,43 % en Zone Euro à fin septembre tandis que les taux de défaillance des sociétés notées haut rendement sont historiquement faibles. La stratégie repose sur trois piliers : un portage rémunérateur, favorisé par des rendements à maturité encore élevés, une diversification géographique étendue, intégrant les marchés européens, américains et britanniques et une sélection rigoureuse des émetteurs associée à une gestion active des positions jusqu'à l'échéance. Le fonds a pour objectif de capter le potentiel du crédit à haut rendement international dans un contexte de qualité d'émetteurs renforcée et de cycle monétaire plus accommodant. En effet, les politiques monétaires plus accommodantes des banques centrales créent un environnement favorable pour le crédit à haut rendement par la réduction du coût de financement des entreprises. D'autre part, les rendements monétaires reculent et les investisseurs se tournent vers des solutions offrant un rendement plus élevé ■

PERFORMANCES NETTES[1] AU 30/09/2025

	YTD[2]	2024	2023	2022	2021	ANNUALISÉE DEPUIS CRÉATION[3]
MANDARINE GLOBAL TARGET 2030	4,60 %	-	-	-	-	5,40 %

[1] Performances nettes des frais annuels liés au fonds et hors fiscalité et prélèvements sociaux.
[2] Year-to-date, le cumul annuel jusqu'au 30/09/2025.

VARENNE VALEUR

CODE ISIN: LU2358392376

ÉCHELLE DE RISQUE*: 3/7

« Une combinaison flexible de 4 expertises de gestion »

Varenne Valeur utilise, de façon concomitante, quatre moteurs de performance complémentaires : le Long Actions, le Short Actions, les Situations Spéciales et les Couvertures Macro. La gestion repose sur deux sources essentielles de valeur ajoutée potentielle. Tout d'abord, la combinaison des stratégies indépendantes qui permet de faire face à des configurations de marchés différentes. Ensuite, au sein de chacune d'entre elles, une démarche intégrée est mise en place à chaque étape clé du processus de gestion ■

PERFORMANCES NETTES[8] AU 30/09/2025

	YTD[9]	2024	2023	2022	2021	ANNUALISÉE DEPUIS CRÉATION
VARENNE VALEUR	+6,37 %	+6,59 %	+12,13 %	-16,34 %	+19,55 %	+6,91 %

[8] Performances nettes des frais annuels liés au fonds et hors fiscalité et prélèvements sociaux.
[9] Year-to-date, le cumul annuel jusqu'au 30/09/2025.

* L'ÉCHELLE DE RISQUE INDIQUÉE EST LE SRI. LE SRI (OU « SUMMARY RISK INDICATOR » OU « INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE ») EST UN INDICATEUR DE RISQUE PERMETTANT À L'INVESTISSEUR D'AVOIR UNE IDÉE DU RISQUE DE PERTES LIÉES AUX PERFORMANCES FUTURES DU PRODUIT SUR LA DURÉE DE VIE RECOMMANDÉE. CET INDICATEUR EST BASÉ SUR UNE ÉCHELLE ALLANT DE 1 À 7, DU NIVEAU DE RISQUE LE PLUS FAIBLE AU PLUS ÉLEVÉ ET COMBINE DEUX TYPES DE RISQUE : LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE RISQUE DE CRÉDIT.
LES UNITÉS DE COMPTE PRÉSENTENT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL. ELLES SONT SOUMISES AUX FLUCTUATIONS DES MARCHÉS FINANCIERS À LA HAUSSE COMME À LA BAISSE. LEURS PERFORMANCES PASSÉES, PRÉSENTÉES DANS CE DOCUMENT, NE PRÉJUGENT PAS DE LEURS PERFORMANCES FUTURES. AVANT DE SÉLECTIONNER UN SUPPORT D'INVESTISSEMENT, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE LIRE SON DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC) OU DOCUMENT D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES (DIS), DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION CONSIDÉRÉE.
LA LISTE COMPLÈTE DES UNITÉS DE COMPTE RÉFÉRENCÉES DANS LES CONTRATS CONÇUS PAR SURAVENIR EST DISPONIBLE DANS LES CONDITIONS CONTRACTUELLES.

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE DÉPOURVU DE VALEUR CONTRACTUELLE

PAR MARIE-MAGUETTE SADIO,
INGÉNIEURE PATRIMONIALE ET FINANCIÈRE
CHEZ VIE PLUS



LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR RÉDIGER SON TESTAMENT

Toute personne peut rédiger un testament afin d'exprimer ses dernières volontés pour le temps où elle sera décédée, à condition d'être saine d'esprit et en capacité juridique de tester.

Le testament est un acte strictement personnel et librement révocable jusqu'au décès du testateur, où il prendra effet. Il permet à son auteur d'organiser la transmission de ses biens mais également de prendre des dispositions extra-patrimoniales tel que la désignation d'un tuteur pour ses enfants mineurs ou l'organisation de ses funérailles.
Cet acte doit être rédigé dans le respect des conditions de forme imposées par le Code civil.

RESPECTER LES CONDITIONS DE FORME

Le testament doit « être écrit en entier, daté et signé de la main du testateur »[1] sous peine de nullité.
Même si le support du testament, la langue utilisée[2] ou encore l'instrument pour écrire importent peu, il devra obligatoirement être rédigé à la main par le testateur lui-même afin d'éviter tout risque de falsification. Il ne peut être ni dactylographié ni écrit par un tiers.
Le testament doit mentionner le jour, le mois et l'année de son établissement; la date permettant de vérifier la pleine capacité du testateur, de déterminer parmi une pluralité de testaments lequel est le plus récent à appliquer ou encore de le replacer dans un contexte particulier afin de l'interpréter.
La signature, qui authentifie l'auteur et marque l'approbation au contenu du testament, doit nécessairement être apposée à la suite de l'acte (non en début ou dans le corps de l'acte).

EXPRIMER DES VOLONTÉS VALIDES ET CLAIRES

Il est important de comprendre les impacts qu'auront ces dernières sur le règlement de la succession.
Le testateur peut désigner les personnes qui seront gratifiées soit de la totalité de son patrimoine (legs universel) ou d'une quote-part seulement (legs à titre universel) soit d'un ou plusieurs biens déterminés (legs particulier) mais aussi déshériter certaines personnes en tout ou partie.
Pour assurer la pleine effectivité du testament, il est recommandé de se faire assister d'un notaire, qui pourra veiller à ce que les souhaits exprimés soient valides, clairs et sans équivoque pour éviter tout contentieux ultérieur.
Il pourra exposer l'impact des dispositions prises sur le règlement de la succession par rapport à la situation familiale et patrimoniale du testateur en expliquant les règles du droit des successions, comme la nécessité de respecter la réserve héréditaire des enfants, ou le droit applicable à la succession en cas de projet d'expatriation.
Il veillera à ce que le testament ne contredise pas d'autres dispositions prises par ailleurs dans un testament plus ancien (qu'il faudra prendre soin de révoquer) ou dans une donation, un contrat de mariage ou une clause bénéficiaire d'assurance vie.

CONSERVER LE TESTAMENT

Enfin, pour conserver la trace du testament et éviter tout risque de perte, de destruction ou falsification par un tiers, il pourra être conservé par le notaire qui se chargera de l'inscrire au Fichier central de dispositions de dernières volontés, consulté au moment de la succession ■

[1] Conditions de validité du testament olographe (art. 970 du Code civil)
[2] Elle doit pouvoir être traduite et être parfaitement maitrisée par le testateur (Cass. 1ère civ, 9 juin 2021, n° 19.21-770)



CE NUMÉRO DE PRIORITÉ INFORMATION VOUS EST OFFERT PAR :

TETRA FINANCE
SARL au capital de 40 000 € - 492 556 436 RCS Nice
Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine Enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 008 973 (www.orias.fr) en qualité de :
- Courtier d'assurance (COA) - Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) - Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
en catégories : Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)
Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP)
- Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine,
association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
Activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce
Carte professionnelle n° CPI 0605 2017 000 018 528 délivrée par CCI de Nice-Côte d'Azur
Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers
Activité de démarchage bancaire et financier Bureaux (siège social) : 17 rue de l'Hôtel des Postes 06000 Nice Tél : +33 (0) 4 93 81 24 15
E-mail : contact@tetrafinance.com Site internet : www.tetrafinance.com

Priorité information 12/2025
ISSN 2678-6516
Directrice de la publication :
Adeline Capitaine
Responsables de la rédaction :
Marjolène Cunin, Nicolas Delvert, Margaux V.R-Deri, Séphora Ormières et Sarah Poirier
Crédits photos :
Adobe Stock
Maquette : Disaïn.fr

Vie Plus : filière commerciale de Suravenir dédiée aux CGP et courtiers - Tour Trinity - 1 bis Place de la Défense 92400 Courbevoie.

Suravenir : siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 29802 Brest Cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 305 000 000 euros. Société mixte régie par le Code des assurances / Siren 330033127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest 75436 Paris Cedex 9).

Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.

LE TRI FACILE BAC DE TRI

FSC Imprimé sur papier Print Speed certifié FSC® et respectant les règles de l'Ecolabel européen. C226 - 202